

PERSONNE ET COMMUNAUTE AU CŒUR DU NOUVEAU STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

**JF Petit, faculté de philosophie, Institut Catholique de Paris
1^{er} octobre 2013**

Le travail qui m'a été demandé ici est relativement précis : montrer la vision de l'homme qui se dégage dans du nouveau statut de l'enseignement catholique.

Il est indéniable que ce texte est marqué par un très fort enracinement personnaliste, dont l'anthropologie est aussi à la base du Concile Vatican II. Mais ce qui relève pour les spécialistes de l'évidence a besoin d'être démontré.

Je ne vais pas donc pas supposer ici le personnalisme connu de tous. Je ne vais non plus me livrer à un simple inventaire des mentions qui attestent cette référence. A partir de la pensée d'une des figures de proue du personnalisme, le philosophe Emmanuel Mounier (1905-1950), je me livrerai aussi à une réception critique du texte, celui-ci appelant débat, discussion, comme l'a souhaité le nouveau secrétaire de l'Enseignement catholique.

En effet, si j'ai répondu à cette invitation, c'est aussi parce que l'enseignement catholique est tout à fait en position de faire une « offre » à une société contemporaine guettée par l'individualisme et le communautarisme. Il faut donc réfléchir à l'école comme lieu de formation de la personne, face à d'autres notions comme celle d'individu ou de sujet.

I/ QU'EST-CE QUE LE PERSONNALISME ?

UNE BREVE HISTOIRE DE LA NOTION DE PERSONNE ET DU « PERSONNALISME »

C'est à Renouvier (1903) que nous devons l'origine du terme personnalisme. Mais c'est dans les années 1930 que ce courant se structure en de multiples ramifications autour de philosophies aussi différentes que celles de Scheler, Berdiaev, Mounier, Landsberg, Maritain, Laberthonnière, De Rougemont ou Nédoncelle... En première approche, on peut dire que le personnalisme montre que le mode personnel d'exister est la plus haute forme de l'existence et que la personnalisation de la société doit être érigée en objectif. « Matrice philosophique » (Paul Ricœur) plus que système philosophique achevé, le personnalisme revendique des fondements illustres et montre son originalité dans les débats métaphysiques, anthropologiques et éthiques contemporains.

A /Des fondements illustres

Le personnalisme est fondé sur la notion de personne. Ses sources gréco-latines sont indéniables. Le terme latin *persona* signifie d'abord « masque » mais on peut aussi en chercher des origines dans le « gnothi seauton » de Socrate, « l'autarkiea » des Stoïciens ou la « *societas generis humani* » de Cicéron.

De son côté, le christianisme lui donne une densité ontologique en le rapportant aux dogmes de l'Incarnation, de la Trinité ou à la conception de l'Eglise corps du Christ. L'autonomie de la personne reste de ce fait encore partielle. Il appartiendra à la modernité d'isoler la personne de l'être pour lui conférer une liberté plus grande. Le cogito cartésien

peut être considéré comme un point de départ du personnalisme moderne : il n'y a rien de vraiment humain, s'il n'y a pas, dans la rencontre de l'individu comme de la société, un certain retour sur soi. Essentiellement moral - « *les êtres raisonnables sont appelées des personnes pour que leur nature les dirige déjà comme des fins en soi* » écrit Kant dans *Les fondements de la métaphysique des mœurs* - le personnalisme devient ontologique chez Fichte. Mais on peut aussi lui trouver une origine dans les propos sur la justice de Proudhon ou les écrits de jeunesse de Marx, puisque le mouvement de libération et de réalisation auquel l'homme aliéné aspire passe par une personnalisation de l'homme et de la société.

Si je brosse à très grands traits cette histoire, c'est aussi pour vous dire que cette notion de personne permet aussi de comprendre d'où nous venons. Mais arrêtons-nous au renouvellement de perspectives des années 1930 si important pour comprendre par la suite la notion de personne.

B/ Le renouvellement de perspective des années 1930

A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la notion de personne se retrouve chez un grand nombre de penseurs qualifiés plus ou moins de "personnalistes", tels Max Scheler ou Nicolas Berdiaeff, et surtout en France dans le "personnalisme" de Mounier et de la revue *Esprit* où, comme l'a montré Etienne Borne, la notion de personne joue un rôle judiciaire essentiel, notamment en ce qui concerne le jugement à porter sur la société et ses institutions.

Malgré ses équivoques - le personnalisme étant souvent confondu dans les années 1930 avec une sorte d'individualisme - cette philosophie fait alors l'objet d'une approche renouvelée.

Face aux menaces que fait peser la véritable « crise de civilisation » des années 1930 sur la personne (asservissement par la rationalité instrumentale, embrigadement socio-politique dans les formes de collectivismes ou abandon à l'égoïsme libéral...), le personnalisme précise ses lignes de force : l'homme est un être naturel mais en même temps, il personnalise la nature. L'expérience fondamentale de la personne n'est pas la séparation mais la communication. Celle-ci ne réalise pas seulement par la socialisation mais aussi par une médiation spirituelle. Le mouvement d'intériorisation qui conduit à l'intimité de la vie personnelle est solidaire du mouvement d'extériorisation par lequel l'homme s'expose dans le monde.

Face aux risques de dissolution dans celui-ci, la personne est cependant capable de protestation et de rupture. Certes, celle-ci s'affirme comme engagée dans un réseau de relations concrètes parce que participant de fait à l'histoire. Le personnalisme met donc en garde contre toute forme d'abstention. Mais il veille aussi à ce que le politique ne soit pas clos pas sur lui-même.

Enfin, la personne est faite pour se surpasser. Elle participe à un univers de valeurs qui cherche à mettre en place un monde de personnes. Plus que des sociétés vitales basées sur l'intérêt et le besoin ou des sociétés raisonnables fondées sur un ordre juridique formel, seules les communautés fondées sur la base de cette personnalisation peuvent « épanouir la personne bien au delà des limites de l'individu bridé par l'étroitesse de ses instincts et la pauvreté de ses introversions » (E. Mounier).

Si vous avez lu en détail le nouveau statut, vous retrouvez déjà là des consonances pour ne pas dire l'essentiel de ses fondements. Mais, je voudrais être plus précis concernant mon philosophe de référence, qui servira de « fil rouge » à cet exposé, Emmanuel Mounier.

II/ L'APPORT D'EMMANUEL MOUNIER

Sans rentrer ici dans une longue présentation, je voudrais vous préciser sa conception de la personne¹.

1 – Qui est Emmanuel Mounier ?

Emmanuel Mounier est né à Grenoble en 1905 dans une famille modeste. Nous lui devons son orientation philosophique à un disciple de Bergson, professeur à l'université de Grenoble, Jacques Chevalier, qui l'initia surtout à la pensée cartésienne.

Malgré des études brillantes et sa réussite à l'agrégation en 1927 l'année où Sartre échoue, il ne réussit pas à faire accepter son projet de thèse sur la mystique à la Sorbonne de l'époque qui baignait alors en plein idéalisme. Il se retrouve donc dans l'enseignement, d'abord par nécessité. Ces quelques éléments de filiation intellectuelle disent déjà tout de Mounier : c'est un *cartésien*, qui sait présenter sa pensée de façon méthodique mais il est aussi héritier du plus grand philosophe français vivant de l'époque, Bergson, qui se méfie des philosophies trop conceptuelles, coupables à ses yeux de ne pas suivre assez la logique du vivant. C'est un *mystique*, qui s'intéresse aux traditions spirituelles du christianisme, mais qui ne réussit pas, dans un contexte encore difficile entre l'Eglise et l'Etat, à faire valider son sujet.

Si l'on rajoute à ces éléments le fait que Mounier sera toujours un grand lecteur de Péguy, auquel il consacrera son premier livre², et qu'il en fera une lecture pascalienne, en peu de mots, l'essentiel est dit sur les origines intellectuelles du philosophe. Mais a-t-on vraiment affaire à un philosophe ? Certains en doutent encore aujourd'hui : « trop littéraire pour être philosophe » diront les uns, « trop philosophe pour être homme de lettres » répondront les autres. Tous les observateurs s'accordent à reconnaître que le moindre écrit de Mounier, où se dégagent à la fois une sensibilité vive et une qualité d'écriture assez extraordinaire, présente un grand intérêt. S'il existe des bonnes biographies de Mounier, entre autres celle de Jean-Marie Domenach³ ou d'Etienne Borne⁴ - la meilleure introduction à l'œuvre du philosophe est sans aucun doute ses lettres, carnets et inédits, sur lesquels une équipe internationale travaille⁵.

Mounier s'y révèle être un fin observateur de la vie culturelle et politique. Mais il est aussi un homme sensible à la souffrance humaine, qu'il expérimentera concrètement quand la police du Régime de Vichy le mettra en prison en 1942 pour sa participation supposée à la Résistance ou par le drame de la maladie incurable de sa fille Françoise que sa femme

¹ Cf J.-F. PETIT, *Philosophie et théologie dans la formation du personnalisme d'Emmanuel Mounier*, Cerf, 2006

² Cf E. MOUNIER, M. PEGUY, G. IZARD, *La pensée de Charles Péguy*, Plon, 1931. (repris dans *Œuvres complètes*, t 1, Seuil, 1961, noté o. c.)

³ cf J.-M. DOMENACH, *Emmanuel Mounier*, Seuil, 1972

⁴ cf E. BORNE, *Mounier*, Seghers, 1972

⁵ Cf E. MOUNIER ET SA GENERATION, *Parole et silence*, 2000

Paulette et lui-même affronteront courageusement dans la foi. Écoutons plutôt le récit qu'il en donne lui-même :

« Présence de Françoise. Histoire de notre petite Françoise qui paraît glisser sur des jours sans histoire (...). Je me sentais approcher de ce petit lit sans voix comme d'un autel, de quelque lieu sacré où Dieu parlait par un signe. Une tristesse mordant profond, profond, mais légère et transfigurée. Et tout autour d'elle, je n'ai pas d'autre mot : une adoration. Je n'ai sans doute jamais connu aussi intensément l'état de prière que quand ma main disait des choses à ce front qui ne répondait rien, quand mes yeux se risquaient vers ce regard distrait, portant loin, loin derrière moi je ne sais quel acte apparenté au regard, regardant mieux qu'un regard. Mystère, et qui ne peut être que de bonté, faut-il oser dire : une grâce trop lourde. Une hostie vivante parmi nous, muette comme l'hostie, rayonnant comme elle »⁶.

Avec ces pages émouvantes, sans doute incompréhensibles en dehors de la foi, tout est de Mounier. Pour lui, ce qui compte, c'est la foi vécue avant d'être mise en dogme, la philosophie expérimentée avant d'être conceptualisée. On a pu dire que le penseur était existentialiste avant l'heure. Existentialiste, oui, mais pas à la manière de Sartre, plutôt celle de Gabriel Marcel, marquée par un refus de toute forme d'académisme. Si avec Schopenhauer, on peut distinguer deux formes de philosophes, les enseignants et les pratiquants, alors Mounier est peut-être un homme du compromis entre les deux.

2 – Quelle est sa conception de la personne ?

Contrairement à ce que l'on entend parfois, le concept de personne donne lieu chez Mounier à une élaboration assez construite. Il suffit de commencer par lire la définition donnée dans le *Manifeste au service du personnalisme*:

« Une personne est un être spirituel constitué comme tel par une manière de subsistance et d'indépendance dans son être ; elle entretient cette subsistance par son adhésion à une hiérarchie de valeurs librement adoptées, assimilées et vécues par un engagement responsable et une constante conversion ; elle unifie ainsi tout son activité dans la liberté et développe par surcroît, à coup d'actes créateurs, la singularité de sa vocation »⁷.

Cette définition de la personne est très riche. Elle fait coexister, remarque Paul Ricoeur, une ontologie de la subsistance, une référence à un ordre hiérarchique de valeurs et un sens aigu de la singularité et de la créativité⁸. On peut y reconnaître les trois lignes d'influence partiellement évoquées ci-dessus:

- la première est la ligne Aristote-Boèce-saint Thomas. On y retrouve le vocabulaire de la substance.
- la seconde est proche de l'échelle de valeurs matérielles, vitales, raisonnables et spirituelles défendue par Scheler et Landsberg. On y retrouve l'idée kantienne de responsabilité.
- la dernière s'origine dans les recherches sur l'activité créatrice de Bergson et de son disciple Chevalier.

⁶ id., pp. 269-270

⁷ E. MOUNIER, *Manifeste au service du personnalisme*, o.c., t 1, p. 523

⁸ P. RICOEUR, « Mounier philosophe », op. cit., p. 221

Ricoeur a fait remarquer avec raison qu'Emmanuel Mounier a toujours évité de commencer par des définitions abstraites : il a plutôt cherché à promouvoir des « profils-limites » ou des « directions d'expérience »⁹. Ainsi on comprend mieux le sens des différentes dimensions de la personne en les considérant d'abord comme des « index tournés vers une civilisation à faire »¹⁰. L'affirmation centrale reste celle du caractère libre et créateur des personnes, d'où une impossibilité dans le personnalisme à procéder à une systématisation philosophique complète. En cela aussi, le personnalisme s'affirme comme « anti-idéologie » (J. Lacroix).

Malgré tout, on doit tenter une approche renouvelée de ce « *centre invisible où tout se rattache* »¹¹. C'est sous l'aspect existentiel qu'il nous semble que cette approche mérite d'être entreprise, pour prolonger le mieux ce que furent les dernières orientations du personnalisme formulées par Mounier.

C'est à partir du débat avec Sartre que se déclinent le mieux les dimensions existentielles de la personne. La confrontation entre le personnalisme et la philosophie de Sartre comme deux contenus dont on établirait le bilan et les rapports a toujours été récusée par Mounier). Mais la controverse l'a obligé cependant à travailler de manière synthétique les trois dimensions fondamentales de la personne, en contestant la conception existentialiste de Sartre :

*« Je ne suis pas une chose, un être objectif (...) je suis un existant, à savoir un être qui surgit dans l'ordre déterminé des choses comme une nouveauté absolue, un centre d'initiative, d'affirmation de liberté. Un être certes, qui n'est pas absent ou séparé du monde, qui ne vit même et ne se trouve que dans et par le monde, mais qui transcende le monde par sa puissance créatrice (...) »*¹²

Les choses ainsi précisées, on peut maintenant se tourner vers le nouveau statut de l'enseignement catholique.

III/ UN REGARD SUR LE STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Quand je regarde maintenant le statut, il est évident que l'inspiration personnaliste est très présente. Faisons un rapide balayage sur les notions centrales de personne et de communauté.

A – la notion de personne

Les trois dimensions essentielles de la personne selon Mounier (communication/communion, incarnation et vocation) sont modulées différemment dans le statut de l'enseignement catholique.

⁹ P. RICOEUR, *Histoire et vérité*, Seuil, 1955, p. 140

¹⁰ *ib.*, p141.

¹¹ E. MOUNIER, *Révolution personnaliste et communautaire*, o.c. t 1, p. 69

¹² E. MOUNIER, *L'espoir des désespérés*, o c, t. 4, p. 363

1ere dimension : la communication/communion

Le statut de l'enseignement catholique insiste sur l'espace de socialisation que représente les établissements. Ce qui me frappe surtout, c'est que cette dimension de socialisation est pensée le plus largement possible (cf Art 40 : « *l'école catholique est **au service de tous** en s'inscrivant résolument dans le projet de Dieu qui, depuis la création du monde, appelle l'humanité entière dans la liberté et la vérité, dont la beauté est le sceau* » ; Art 38 : « *l'école catholique est **une école pour tous**. Elle porte une attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté* »).

Mais nous ne sommes pas là que dans un souci de toucher le maximum de personnes, prises individuellement : s'il faut les rejoindre, c'est parce qu'elles font partie du même genre humain (Art 42 : « *Par l'ensemble qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Elle contribue largement « à **humaniser toujours plus la famille des hommes** et son histoire* » (GS 40,3).

Cette conviction n'est pas qu'une conviction catholique. Elle est aujourd'hui celle de ceux qui dans les instances internationales ou les ONG se rendent bien compte de l'interdépendance globale dans la mondialisation qui oblige à saisir les enjeux humains dans leur ensemble.

La responsabilité des écoles catholiques n'est donc pas que de permettre une simple adaptation, un ajustement des personnes à la société. Elle est de leur permettre d'établir des liens profonds entre elles, non de s'en limiter à de simples liens superficiels, d'établir une communication, qui puisse prendre le sens d'une communion.

S'il fallait reformuler cette première dimension, nous pourrions que le but de l'école catholique est de favoriser la relation : l'autre n'est pas là que pour tenter de dominer, me voler mon monde, détruire ma liberté... En son temps, Mounier a refusé l'univers « glacé et paranoïaque » de Sartre¹³. Le but de l'école, c'est justement de prévenir les obstacles à la communication entre existants que sont l'individualisme, l'anonymat, l'égoïsme social, l'étrangeté d'autrui, jugée irréductible, l'indisponibilité personnelle... La communication des existants, que Mounier considère comme « le fait primitif », comporte en réalité d'autres fondements. Elle suppose la sortie de soi, la tentative de compréhension de l'autre, la prise sur soi, le don de soi et la charité qu'il faut travailler.

Il faut commencer donc par retenir l'idée que la personne est une existence capable de se détacher d'elle-même, dans l'accent mis sur la conscience d'une unité de l'humanité, pensée comme unité de personnes co-existantes.

2° dimension : l'incarnation

La personne est toujours une personne incarnée, dans un temps, un lieu, un espace. Les statuts de l'enseignement catholique ne font heureusement pas l'économie de cette dimension.

J'en vois deux exemples significatifs :

¹³ cf E. MOUNIER, *Introduction aux existentialismes*, PUR, 2010

- l'article 3 stipule : « *une éducation authentique a pour finalité la formation de la personne humaine ordonnée à sa fin suprême, en même temps qu'au bien des communautés dont l'homme est membres* » (GE, 1). *L'éducation appelle donc à servir la croissance de l'homme et la construction de la société* »

- de son côté, l'article 36 énonce : « *l'École catholique est attachée au respect de la personne qui n'accède vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture (GS 53). C'est pourquoi elle est un « lieu de transmission systématique et critique de la culture en vues de la formation intégrale de la personne* » (L'école catholique, 36) »

Ce second pôle se situe en complémentarité du premier. Pour Mounier, la personne co-existante vit d'autant mieux le mouvement de communication qu'elle est capable de se reconnaître comme elle est. C'est ce recueillement en elle-même qui lui permet de mieux participer à des ensembles plus vastes sociaux ou culturels notamment, comme le signalent le statut.

L'éducation doit permettre à la personne de concilier sa nature de co-existant avec une « vie secrète », une « vie intérieure », où elle peut se ressourcer, se reprendre, sans s'opposer à ce mouvement de communication qui la fait exister intrinsèquement.

Cette intimité d'une intra-existence manifeste le caractère singulier de la personne. Etre incarné est un état naturel, par lequel la personne co-existante signifie qu'elle n'est jamais totalement inventoriale. Elle n'est pas l'élément d'une série. Elle est unique. Valoriser la dimension d'incarnation de la personne, c'est donc l'aider à constituer sa propre intériorité, qui l'aidera par la suite à mieux affirmer son identité. En ce sens, être incarné ne revient pas à épouser passivement toutes les valeurs d'un milieu, ou, à l'inverse, à les suspecter ou les rejeter a priori. C'est grandir en autonomie.

3^e dimension : la vocation

Mounier ne l'entend évidemment pas au sens strictement religieux du terme. Ce n'est pas non plus cette acception qui est valorisée par l'enseignement catholique. C'est donc au sens large qu'il faut comprendre plusieurs articles du nouveau statut. J'en cite quelques-uns :

Art 2 : « *l'éducation se conforme à la vocation personnelle et sociale des hommes en leur permettant de grandir dans l'amour et la vérité et ainsi d'adhérer à « une vie pleine et libre, une vie digne de l'homme (GS 9,3) »*

Art 37 : « *Au nom de l'Évangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun, au sein d'une communauté, de grandir en humanité, en répondant librement à sa vocation* »

Néanmoins, dans l'un et l'autre cas, cette conception large de la vocation ne contredit pas une vision chrétienne de la personne :

Art 10 : « *au service de l'homme et de son éducation, l'Église manifeste qu'elle porte sur toute personne un regard d'espérance* »

Art 74 : « *la mission éducative se fonde sur la pédagogie du Christ. Elle déploie solidairement une attention : « que veux tu que je fasse pour toi ? », un appel personnel : « viens... » ; une confiance en chacun : « Va... », une promesse d'accompagnement : « je serai avec vous... » »*

Respecter la vocation de chaque personne dans l'école, c'est, pour reprendre une formule de Mounier l'aider à tenir « métaphysiquement debout ». Nous avons à comprendre ce qui transcende chacune et l'attire vers ce qui la dépasse. Il y aurait bien des façons d'envisager cette transcendance : transcendance de l'existence sur le néant ; transcendance de l'existant à l'égard du monde ; transcendance de l'existant par rapport à lui-même, dans le mouvement par lequel il se projette en avant de lui-même vers son avenir.

Il n'y pas besoin ici d'être spécifiquement chrétien pour percevoir l'importance de ce mouvement d'extériorisation qui aide la personne à ne pas être prisonnière des choses ou d'elle-même. Parler de vocation de la personne, c'est reconnaître que ce dépassement implique une l'acceptation d'un entraînement libérateur, pour certains de l'Être qui en est l'auteur, et, pour les croyants, une entrée en communion avec Dieu.

Au final, c'est bien évidemment la dignité de la personne qui est en jeu. Celle ci doit être protégée. Elle manifeste la singularité de la personne et il est heureux que le statut de l'enseignement catholique en prennent acte dès le premier article (Art 1 : « *la dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation* »).

Mais dire seulement cela, ce n'est en réalité que faire la moitié du chemin : en effet Mounier militait pour une interaction constante entre personne et communauté, pour « réciprocité de perspectives » comme le dira le philosophe Henry Duméry¹⁴.

2 – La communauté.

Sur cette notion de communauté, le statut de l'enseignement catholique est aussi prolix. J'en relève les mentions essentielles, en invitant à ne pas accorder trop vite le qualificatif de « communauté » à ce qui ne l'est pas forcément.

A) Les notes du statut de l'enseignement catholique

C'est dans trois acceptions principales que le terme de « communauté » est employé

- La communauté éducative

Art 115 (...). « *Communauté éducative composée des élèves, des parents, de la communauté de travail et de tous les bénévoles, rassemblée autour d'un projet éducatif (une école catholique) accomplit sa mission en vue du bien commun et rend un service d'intérêt général (...)* »

Art 116 : « *la réalisation d'une véritable communauté éducative, rassemblée autour d'un projet éducatif partagé, est un caractère déterminant de l'école catholique* »

¹⁴ H. DUMERY, "Hommage à Emmanuel Mounier", *BAEM*, 27, 1966, pp. 5-26.

Art 231 : « appartenir à l'enseignement catholique offre les conditions favorables au développement de chaque école et de chaque projet éducatif particulier. Cela suppose de s'inscrire dans une organisation solidaire et de se référer à une même proposition éducative. L'ensemble forme une « communauté des communautés éducatives », animée d'un même esprit ».

Art 44 : « L'école catholique appelle une participation commune mais différenciée de chaque membre de la communauté éducative »

Art 46 : « chaque membre de la communauté éducative – enfant, jeune ou adulte – est appelé à une croissance en humanité que sert la mission éducative de l'école catholique. L'engagement et le travail de chacun, reconnus et valorisés, visent l'épanouissement et le développement de la personne humaine »

- La communauté sociale

Art 112 : « comme **communauté sociale**, l'établissement doit favoriser la participation des personnes, quels que soient leurs statuts. Les relations de travail ne sont pas seulement régies par des liens hiérarchiques ; elles revêtent un caractère de partenariat (...) »

Art 241 : « à tous les niveaux, l'organisation de l'Enseignement catholique repose sur la participation des acteurs. Les formes associatives et collaboratives sont donc favorisées dans la structuration institutionnelle »

- La communauté professionnelle

Art 109 : « l'animation de la **communauté professionnelle** doit permettre à chaque personne de trouver sa place. Cette place dépend largement de la reconnaissance de la personne, de sa fonction et de son statut professionnels. »

Ces trois dimensions de la communauté me semblent importantes mais j'aimerais avec Mounier revenir sur ce qui fonde vraiment une communauté. Nous avons là peut être des « pierres d'attente » pour une action éducative ;

B) la pensée de Mounier sur la communauté

La communauté personnaliste est toujours définie par Mounier comme « une personne de personnes »¹⁵. Si la personne ne peut exister sans la communauté, la communauté ne peut se fonder en esquivant la personne : « il n'est pas de communautés profondes et durables que de personnes (...) nous devons retrouver les sources profondes de la personnalité et de la communauté et instaurer ce régime personnaliste et communautaire qui les développe l'une par l'autre »¹⁶.

Mounier décrit la communauté personnaliste en des termes très riches: « s'il fallait en dessiner l'utopie, nous décririons une communauté où chaque personne s'accomplirait dans la totalité d'une vocation continuellement féconde et la communion de l'ensemble serait une résultante vivante de ces réussites singulières. La place de chacun y serait insubstituable, en

¹⁵ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 194; 202; 539

¹⁶ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 216

même temps qu'harmonieuse au tout. L'amour en serait le lien premier et non pas aucune contrainte, aucun intérêt économique ou vital, aucun appareil extrinsèque. Chaque personne y trouverait dans les valeurs communes, transcendantes au lieu et à la durée particulière à chacune, le lien qui les relierait toutes »¹⁷.

Cette communauté qui accomplit la personne harmonise la tension de la personne et de la communauté. Elle est basée sur des rapports de coordination et non de subordination : *« Dans l'absolu des situations métaphysiques limites, le problème des rapports entre les personnes et la communauté ne présente pas de difficulté. Si la communauté spirituelle est un résultat de l'accomplissement des personnes singulières, il n'y a pas entre les deux termes, sur ce plan purement spirituel, de subordination dans un sens ou dans l'autre : la communauté est la coordination naturelle des personnes »¹⁸.*

Outre cette « réciprocité de perspectives », il faut définir des « degrés de la communauté ». Mounier constate que, dans la réalité humaine, *« les choses ne sont pas si simples »¹⁹* et que le conflit personne-communauté, au plan des sociétés, est toujours renaissant. Quels intérêts sont prioritaires ? Comment structurer les communautés ? Mounier distingue ici avec raison et de façon suggestive pour l'action éducative un plan théorique et un plan pratique.

1 – le plan théorique : les formes de communauté

Les divers degrés en sont : le « monde de l'on », les « sociétés en "nous autres" », les « sociétés vitales », les « sociétés raisonnables ».

a) le « monde de l'on » : c'est *« celui où nous nous laissons agglomérer quand nous renonçons à être des sujets lucides et responsables : monde de la conscience somnolente, des instincts sans visage, de l'opinion vague, du respect humain, des relations mondaines du bavardage quotidien, du conformisme social ou politique, de la médiocrité morale, de la foule, de la masse anonyme, de l'appareil responsable »²⁰*. Dans ce « monde de l'on », il n'y a plus de prochain mais seulement des « semblables », c'est-à-dire des individus anonymes et interchangeables : *« couples mornes, où chacun côtoie le partenaire dans un consentement vulgaire et distrait à des habitudes standards. Camaraderies incertaines biologiques, groupées par des circonstances ou des fonctions, non par des événements ou des choix...une goutte de hasard les a agglomérés, une goutte de hasard les dissipera. Désolation de l'homme sans dimensions intérieures, incapable de rencontre »²¹.*

On peut se demander si la course au gigantisme de certains établissements scolaires, les mutations rapides des personnels et des élèves, ne créent pas dans bien des cas un anonymat, que les tentatives de stabilisation des agents éducatifs et de pédagogies personnalisées ont du mal à enrayer.

¹⁷ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 539

¹⁸ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 204

¹⁹ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 204

²⁰ E. MOUNIER, o.c., t 3, p. 458

²¹ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 186

b) les sociétés en « nous autres » : Elles correspondent à une expérience quasi-primitive de la communauté : « *Il est un moment où l'individu et ses avarices semblent bien définitivement étouffés. C'est quand une masse d'hommes s'ébranle et dit : nous autres. Nous autres propriétaires. Nous autres, fascistes. Nous autres, anciens combattants. Nous autres, les jeunes* »²². C'est pour Mounier le premier degré de la communauté. Un dévouement héroïque à la cause commune peut s'y développer « *mais ce "nous" violemment affirmé n'est pas, pour chacun des membres qui le professe, un pronom personnel, un engagement de liberté responsable. Trop souvent, il lui sert à fuir l'angoisse du choix et de la décision dans les commodités, pour être ardente et porter chaque individu à un haut degré d'exaltation, se constitue donc, si l'on n'y prend garde, contre la personne. Elle tend à l'hypnose* »²³.

La aussi, si les établissements ne développent qu'une seule conception de l'excellence, n'accueille qu'un seul profil d'élève - ou y laissent s'agréger des petites bandes qui y font la loi - , nous ne sommes plus dans une perspective catholique, qui cherche à tenir la singularité de chacun et une ouverture à l'universalité.

c) les sociétés vitales : Fondées sur le besoin ou l'intérêt, elles sont inférieures aux précédentes en spiritualité mais supérieures en organisation. « *Nous appelons société vitale toute société dont le lien est constitué seulement par le fait de vivre en commun un certain flux vital à la fois biologique et humain et de s'organiser pour le vivre au mieux* »²⁴. Mounier donne l'exemple de la grande majorité des familles ou des petites patries. Les fonctions y sont distribuées mais l'insuffisance de personnalisation fait que « *toute société vitale incline vers une société close, égoïste* »²⁵. « *Si elle n'est pas animée de l'intérieur par une vraie communauté spirituelle, elle tend à se fermer sur une vie de plus en plus mesquine, sur une affirmation de plus en plus agressive : progrès des nationalismes, puis des régionalismes, décadence des familles, rivalités syndicales* »²⁶.

On pourrait qualifier de « sociétés vitales » les établissements qui se conçoivent au mépris de leur environnement social, humain, culturel, religieux. Ils fonctionnent en « vases clos » et nourrissent le risque communautariste dénoncé par les évêques il y a quelques années.

d) les sociétés raisonnables. Elles sont « *fondées sur l'accord des esprits dans une pensée impersonnelle et sur l'accord des conduites dans un ordre juridique formel* »²⁷. Celles-ci sont le signe d'un échec historique, car il a bien fallu se rendre compte selon Mounier que l'impersonnalité du contrat était « *une aussi grande duperie que l'impersonnalité de la pensée* »²⁸. L'instruction obligatoire ou l'organisation industrielle des sociétés contractuelles n'établissent pas automatiquement la paix universelle. Et le respect des personnes n'est jamais totalement assuré : « *On ne peut jamais établir l'universalité sur l'oubli de la personne* »²⁹. On ne peut jamais faire l'économie des adhésions personnelles, bien que les médiations de la science, de la raison objective, du droit les favorisent.

²² E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 188

²³ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 189

²⁴ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 199

²⁵ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 200

²⁶ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 200

²⁷ E. MOUNIER, o.c., t 3, p. 458

²⁸ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 202

²⁹ E. MOUNIER, o.c., t 3, p. 458

C'est ici le cas plus subtil des établissements très performants, où tout est organisé, pris en charge mais y ont perdu un peu de leur âme.

Les diverses formes de la communauté selon Mounier font comprendre, comme dans le statut, que la vraie communauté ne naît jamais de l'effacement des personnes mais de leur accomplissement : « *L'Etat, la société économique ne sont que les serviteurs des personnes singulières ou collectives qui se développent spontanément sur leur territoire* »³⁰. Le « nous » communautaire ne se dessine qu'à partir du moment où « *chacun des membres a découvert chacun des autres comme une Personne et se met à la traiter comme, à l'apprendre comme telle* »³¹.

Chacune des personnes, quelle que soit sa responsabilité dans les établissements scolaires est donc concernée par l'apprentissage de la communauté. Si la communauté doit faire l'apprentissage de la personne, s'ouvrir à ses vraies aspirations, la personne doit aussi faire l'apprentissage du « nous ». Mounier n'écarte pas l'idée d'un passage d'une forme de communauté à une autre. C'est pour cela qu'il tient à préciser les contours de cet apprentissage de la communauté.

D'un point de vue plus pratique, c'est sans doute à mettre en œuvre dans chacun des établissements scolaires. Ces points rejoignent évidemment la conception personnaliste de la personne.

2. Le plan pratique : l'apprentissage de la communauté.

Synthétiquement, on peut distinguer deux niveaux à cet apprentissage de la communauté. Il se situe d'abord au niveau de la construction de relations interpersonnelles. Mounier ne minimise pas l'aspect politique de la question mais il tient à centrer précisément son propos sur la responsabilité des personnes. Il distingue l'apprentissage du « toi » de l'apprentissage du « je » dont il faut rappeler les grandes lignes.

a) L'apprentissage du « toi » : « *l'apprentissage de la communauté, c'est l'apprentissage du prochain comme personne dans son rapport avec ma personne, ce que l'on a heureusement appelé l'apprentissage du toi (G. Marcel)* »³². Aussi Mounier refuse-t-il toute forme de généralité : « *l'expérience de la communauté est d'abord une expérience prochaine. Non pas : Tu aimeras l'Homme (ou même les hommes ou même le prochain) comme toi-même; mais : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est-à-dire en te donnant à lui, comme à la réalisation de ta personne, sans mesure* »³³.

L'apprentissage de la communauté se fait donc à partir de la découverte de la deuxième personne, la découverte du « tu ». C'est identiquement affirmer que la communauté se réalise dans l'amour, qu'elle est contagion d'amour : « *l'amour est l'unité de la communauté comme la vocation est l'unité de la personne* »³⁴.

³⁰ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 206

³¹ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 191

³² E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 192

³³ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 191

³⁴ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 193

b) L'apprentissage du « je » : Il est nécessaire de me personnaliser moi-même pour approcher l'autre dans sa réalité spirituelle. « *Nous savons par expérience intérieure que c'est en s'approfondissant que chacun découvre le pressentiment et le désir de l'Autre* »³⁵.

Dès lors, la personnalisation de chaque être est le meilleur moyen de marcher vers la communauté car « *la communauté suit la personne, elle est une résultante, une harmonie consécutive* »³⁶ : « *Qui développe la personne dans l'ordre prépare la communauté* »³⁷. Aussi la solution de tout conflit avec la société doit se trouver dans une harmonie supérieure de la vocation personnelle car la communauté ne peut lui demander de se renier elle-même : « *chercher en tout conflit que je pourrais avoir avec les sociétés, non pas les exigences de mon individu ou ses appréciations actuelles, mais la solution qui me tirera au-dessus de moi-même, me conduira contre mes aises, plus haut dans le sens de ma vocation d'homme, et d'homme singulier : c'est le moyen de mettre avec moi les plus grandes chances de marcher vers la communauté finale* »³⁸.

En définitive, l'apprentissage du « nous » ne peut se passer de l'apprentissage du « je ». Dès lors, certaines attitudes deviennent primordiales : sortir de soi, se situer au point de vue d'autrui ; assumer ; donner ; être fidèle³⁹.

Sortir de soi, pour Mounier, c'est se détacher, se décentrer pour devenir disponible à autrui. Le personnalisme entend lutter contre toutes les formes d'égoïsme, de narcissisme et d'individualisme. Mais se situer au point de vue d'autrui est aussi important. Mounier y voit un acte d'accueil qui permet de prendre notamment conscience de sa singularité personnelle : « *être tout à tous sans cesser d'être, et d'être moi : car il y a une manière de tout comprendre qui équivaut à ne rien aimer et à n'être plus rien ; dissolution en autrui, non pas compréhension d'autrui* »⁴⁰. Au don, le personnalisme associe la générosité et la gratuité. Il n'y a de véritable don que sans espoir de retour, sans compensation ou calcul d'intérêt. La communauté se constitue aussi par le don dans le sens où le don évacue la solitude des personnes. Le don est indissociable du pardon et de la confiance.

En définitive, c'est bien l'amour qui doit présider aux relations sociales dans la communauté. Celles-ci supposent une fidélité que Mounier n'assimile pas à une répétition uniforme mais doivent être pensées de façon très bergsonienne comme un « rejaillissement perpétuel », ou marcellienne comme une « une fidélité créatrice ».

Conclusion :

En conséquence, ma conclusion comportera deux aspects :

1) Après un certain retrait, le personnalisme contemporain a pris des directions de recherche variées. Affirmant la valeur incomparable de la personne humaine, il a conduit à des conceptualisations philosophiques proposant différentes « tonalités, tenues théoriques et pratiques » (P. Ricœur). Il inspire notamment une métaphysique mettant l'amour à la base de

³⁵ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 191

³⁶ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 205

³⁷ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 216

³⁸ E. MOUNIER, o.c., t 1, p. 206

³⁹ E. MOUNIER, o.c., t 3, p. 454

⁴⁰ E. MOUNIER, ib.

la recherche de l'être, une théologie personnaliste centrée sur la réciprocité humano-divine, une anthropologie personnaliste mettant l'accent sur les relations fondamentales propres à tout homme, une éthique basée sur une phénoménologie des attitudes morales, une philosophie de une psychologie de type expérimental, une philosophie politique centrée sur la construction d'une démocratie personnaliste. C'est dans ce dernier domaine que les avancées sont les plus conséquentes. Après l'approfondissement du concept de personne amorcé par Paul Ricœur grâce à l'apport de la linguistique, de la théorie de l'action et des recherches sur le récit, celui de communauté s'est largement enrichi des débats américains tentant de concilier la liberté individuelle avec une morale communautaire (C. Taylor, A. MacIntyre, A. Etzioni). Il est heureux que l'école catholique approfondisse une conception personnaliste de l'éducation qui, après tout, est regardé avec plus d'intérêt par les philosophes, les éducateurs et la société civile en général.

2) En fournissant avec ce nouveau statut un cadre structurant, l'école catholique défend deux valeurs fortes : la personne et la communauté. L'effort de clarification proposé par le statut impose de séparer et de hiérarchiser leurs différents aspects. L'organisation du système scolaire repose en effets sur ces distinctions. Mais plus largement, sa valeur est emblématique pour toute la vie sociale et politique, qui devrait elle aussi s'organiser autour de distinctions plus clairement définies : distinction du politique et du religieux, du politique et de l'économique, de la sphère privée et de la sphère publique, organisation du travail, distinction sur le plan administratif des modalités à partir desquelles comme personne nous nous rapportons aux différents aspects de la vie en commun. C'est donc toute la vie sociale qui aurait à gagner à s'inspirer d'un tel projet, assurément fondateur pour la société.

